

Registre des délibérations - Délibération n° 03: 10/05/2017

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 : BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille dix-sept, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le dix mai à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Mireille Benedetti, Jean-Marc Martin-Teissere, Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Patricia Saez
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Bernard Bacchi, Alain Dervieux,
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Maria-Dolorès Parrodi
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Isabelle Henault, Roland Chassain, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Pascale Licari à Jean-Marc Martin-Teissere
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana à Corinne Chabaud
 Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux, David Grzyb à Bernard Bacchi
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay, Jérôme Bernard à Maria-Dolorès Parrodi

► **Étaient absents-excuses :**

Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Roger De Murcia
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Bernard Arsac
 Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taleb
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bertand Mazel, Bernard Arsac

► **Le Conseil de Parc était représenté par 20 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
 Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
 Charlotte Thibault : Responsable de pôle « Développement Port pêche Espaces naturels », Commune de Port-Saint-Louis du Rhône
 Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
 Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale »
 Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

En exercice	Nombre de membres	
	Présents et représentés	Votants
29	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
76	68

Date de convocation
15/02/2017
RC - 81
RC - 82

REÇU EN PREFECTURE

Le 23/05/2017

Application agréée F-loyalite.com

Délibération n° 03: 10/05/2017

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 : BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L-2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,
Vu le compte administratif 2016 et le compte de gestion 2016 pour le budget principal,

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisé en 2016 au budget principal en section de fonctionnement a donné lieu à un déficit de 366 998,39 €

Considérant les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement,

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat comptable de l'exercice 2016 du Budget Principal.

Section de fonctionnement :

Excédent de fonctionnement 2016 : 116 752,84 €

Section d'investissement :

Résultat d'exécution cumulé	: 218 374,06 €
Solde des restes à réaliser	: 147 219,72 €
Excédent de financement en investissement	: 365 593,78 €

La section d'investissement ne faisant pas apparaître de besoin de financement, il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement (compte 002), et la totalité de l'excédent d'investissement en section d'investissement (compte 001).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

1. Affecte la totalité la section de la fonctionnement à l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement (compte 002), et la totalité de l'excédent d'investissement en section d'investissement (compte 001).
2. Indique que ces sommes seront reprises au budget supplémentaire 2017.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Mas du Pont de Rousty
13200/VLBS
Tel 04 90 97 10 40
Fax 04 90 97 12 07

Le Président,
Roland Chassain

Certifié exécutoire compte tenu **23 MAI 2017**
de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage effectué le

24 MAI 2017